

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois de **février** de l'an **2025**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller

Absence : M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2025203-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20250203-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20250203-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20250203-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 13 janvier 2025

20250203-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – janvier 2025

20250203-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2025

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2025

20250203-06 3.5 Recouvrement – comptes à recevoir

20250203-07 3.6 Charte de la Langue française – rapport annuel 2024

20250203-08 3.7 Loi sur la Langue française – directive particulière

20250203-09 3.8 Inscription directeur général – colloque de zone de l'ADMQ

20250203-10 3.9 Participation 2025 – ARRÊT Nuitée VR

- 20250203-11 3.10 Comité de démolition 2025
4. LÉGISLATION
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20250203-12 6.1 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2025
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 20250203-13 7.1 Entente - AgriRécup
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis janvier 2025
9. LOISIRS ET CULTURE
- 20250203-14 9.1 Revenus des locations de salle 2024 – remise 10% à la FADOQ
- 20250203-15 9.2 Concert de musique – location de la salle offerte gratuitement
10. RESSOURCES HUMAINES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
13. VARIA
- 20250203-16 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20250203-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20250203-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 13 janvier 2025

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **10 427,46 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

ADOPTÉE

20250203-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – janvier 2025

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **3 février 2025** d'une somme de **23 472,79 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	8 404,86 \$
2	CLAUDE DARVEAU	310,43 \$
3	COOP METRO	34,95 \$
4	CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE	1 130,84 \$
5	DANVILLE EN TRANSITION	300,00 \$
6	DECOUVERTE JEUNESSE DE HAM-SUD	500,00 \$
7	INFOTECH	38,59 \$
8	JN DENIS INC	1 016,78 \$
9	L'ATELIER DU RANG ENR.	261,57 \$
10	LES MONTAGNARDS DE HAM-SUD	747,00 \$
11	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	315,28 \$
12	MRC DU GRANIT	550,27 \$
13	PHILIPPE GOSELIN & ASSOCIÉS	7 141,08 \$
14	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	46,66 \$
15	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 438,42 \$
16	THIBAULT GMC DE SHERBROOKE	934,21 \$
17	VIRAGE MULTIMÉDIA INC.	132,23 \$
18	VISA	24,70 \$
19	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	144,92 \$
	TOTAL:	<u>23 472,79 \$</u>

ADOPTÉE

20250203-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2025

*Il est proposé par Simon Larrivé
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **14 728,90 \$** émis du 13 janvier 2025 au 3 février 2025.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2025

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 janvier 2025.

20250203-06

3.5 Recouvrement – comptes à recevoir

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QU'une mise en demeure soit envoyée aux propriétaires dont des comptes datant de l'année 2023 et des années antérieures sont impayés.

QUE les procédures de recouvrement, si nécessaire, soient entamées en cas de non-paiement dans les délais impartis.

ADOPTÉE

20250203-07

3.6 Charte de la langue française – rapport annuel 2024

CONSIDÉRANT l'article 20.1 de la Charte de la langue française et l'article 11 du règlement sur la langue d'administration, une administration municipale doit publier un rapport annuel sur l'application de la Charte de la langue française sur son site internet;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE ledit rapport soit publié, tel que présenté à ce conseil, sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

20250203-08

3.7 Loi sur la langue française – directive particulière

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1er juin 2022.

CONSIDÉRANT QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'un organisme de l'administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Ham-Sud se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements;

QUE copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française;

ADOPTÉE

20250203-09

3.8 Inscription directeur général – colloque de zone de l'ADMQ

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

D'autoriser l'inscription d'Etienne Bélisle au colloque de zone Estrie de l'ADMQ qui aura lieu le 9 avril 2025.

DE rembourser les dépenses associées sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

20250203-10

3.9 Participation 2025 – ARRÊT Nuitée VR

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud approuve l'inscription du stationnement au 9 ch, Gosford Sud au répertoire de l'organisme « ARRÊT Nuitée VR » pour l'année 2025.

ADOPTÉE

20250203-11

3.10 Comité de démolition 2025

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.2 du *Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble*, un comité de démolition doit être formé annuellement par trois membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.4 du *Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble*, le conseil doit nommer un président parmi les membres du comité de démolition;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le comité de démolition soit formé par les conseillers Luc St-Laurent, Antonin Boulet et William Darveau-Vaillancourt pour l'année 2025;

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud désigne Antonin Boulet comme président du comité de démolition pour l'année 2025.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20250203-12

6.1 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2025

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'autoriser le directeur général à effectuer les demandes de prix / appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux prévus à la programmation des travaux de la TECQ pour l'année 2025.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20250203-13

7.1 Entente – AgriRécup

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au RRVPE et qu'AgriRÉCUP est l'OGR responsable de mettre en œuvre le Programme pour les Produits visés;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 30 juin 2023, la récupération et la valorisation des Produits visés doivent se faire dans le cadre d'un Programme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du RRVPE interdit les réseaux parallèles de récupération signifiant que nul ne peut récupérer ou valoriser un produit visé par le RRVPE, ou en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un Programme;

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP exploitait déjà, avant le 30 juin 2023, un programme de récupération et de valorisation des plastiques de fenaison en collaboration avec certaines municipalités du Québec au bénéfice des agriculteurs participants;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme municipal offre, via un contrat conclu avec un collecteur, et souhaite continuer à offrir, la collecte porte-à-porte des plastiques de fenaison aux membres du Programme situés sur son territoire, et ce en collaboration avec AgriRÉCUP et conformément à son Programme;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de la réalisation de ces services par l'organisme municipal, AgriRÉCUP s'engage à verser une compensation à l'organisme municipal;

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud approuve l'entente relative à la collecte des plastiques agricoles blancs et des plastiques agricoles noirs et blancs s'il y a un besoin avec AgriRÉCUP selon les modalités qui y sont définies;

QUE ce conseil autorise M. Etienne Bélisle, directeur général, et M. Serge Bernier, maire, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis janvier 2025

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de janvier 2025 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

9. LOISIRS ET CULTURE

20250203-14

9.1 Revenus des locations de salle 2024 – remise de 10% à la FADOQ

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la municipalité verse au club FADOQ Les Montagnards un montant de 47.00\$ qui équivaut à 10% des revenus des locations de la salle municipale en 2024.

ADOPTÉE

20250203-15

9.2 Concert de musique – location de la salle offerte gratuitement

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE ce conseil autorise la location de la salle communautaire de la Municipalité pour un montant de 0 \$ à Mme Katell Bars pour permettre la tenue de concerts de musique, sans alcool, et offerts gratuitement aux citoyens pour l'année 2025.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

Aucun dossier.

13. VARIA

Aucun dossier.

20250203-16

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire